**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Arménie**

**Intervention de la France**

Genève, le jeudi 23 janvier 2020 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation de l’Arménie pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts engagés par l’Arménie dans la consolidation de la démocratie et de l’Etat de droit. La France soutient cette dynamique et invite les autorités arméniennes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Assurer l’indépendance de la justice et l’accès à un procès équitable ;
2. Poursuivre le processus de ratification de la Convention d’Istanbul et lutter contre la pratique des avortements sélectifs ;
3. Adopter une législation  sanctionnant les discriminations fondées sur l’orientation sexuelleet identité de genre ;
4. Garantir la liberté d’expression et la liberté de la presse, notamment en assurant la protection des journalistes et des défenseurs des droits;
5. Définir la torture en conformité avec la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
6. Ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

Je vous remercie./.